



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

stationnement

Question écrite n° 126919

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'application du code de la route à Paris. De nombreux parisiens déplorent le nombre excessif de contraventions, s'agissant en particulier d'infractions au stationnement. Ils se plaignent de la fluctuation des sanctions. Par exemple, et cela est très courant, il voudrait savoir s'il est autorisé de faire enlever un véhicule qui est stationné sur un emplacement interdit mais dont le panneau de signalisation ne mentionne pas l'enlèvement de véhicule.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126919

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 815

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)